

Conseil Municipal du 06 juillet 2020



Le 6 juillet 2020 à 19h30 à la salle Intermède, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON, Sandrine CLEMENT, Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENO, Valérie GAUDION, Jean-Pierre BERTINET, Mathilde BETTON, Daniel DAYOT, Alexandra GOUSSET, Jocelyne JEULAND, Fabien FOUCHER, Laurence LOISON, Franck LERAY, Christophe OGIER, Marina ROSSARD, Didier LOUAPRE, Marie-Noëlle RENAULT nous rejoint, à 20h.

Etait absent : Gérard CHENAIS donne pouvoir à M. Joseph JEULAND

Secrétaire de séance : Michel RENO

Mme Ghislaine POIRIER correspondant O-F.

1. Validation du compte rendu du conseil du 17/06/2020

Le conseil vote à l'unanimité le compte rendu du conseil du 17 juin 2020.

2. Présentation projet d'unité de méthanisation

Avant la présentation du projet, M. Pigeon souhaite que les questions et le vote à bulletin secret sur le projet soient abordés à huis clos et en l'absence de la correspondante de la presse locale.

Le projet de méthanisation est présenté au conseil par les membres de la SAS : M. Gaël MAIGNAN, M. Stéphane MAIGNAN, Mme Christèle DESBORDES, M. Guy DESBORDES et M. François DURIEZ, représentant la société Plan'ET, constructeur et associé à la SAS.

L'exploitation du GAEC Maignan 115ha avec production laitière, l'exploitation de M. et Mme Desbordes 180 ha avec production laitière et porcine. Les deux exploitations mettent en commun leurs effluents, soit : lisier bovin 4500m³, lisier porcin 2500m³, fumier bovin 2000m³, les CIVE 4000m³, sorgho 1000m³, maïs ensilage 1200m³ et 100m³ de marc de pomme. (Culture Intermédiaire à Valorisation Energétique).

Sur une surface de 12000m², clos d'une clôture grillagée, l'installation se compose de :

- 3 silos pour recevoir les cives ensilées ;
- Une cuve digesteur de 3000m³, couverte, chauffée et isolée ;
- Une cuve à digestat de 3000m³, couverte ;
- Une petite fosse à lisier pour recevoir le lisier de porc ;
- Une trémie d'alimentation enterrée et semi couverte ;
- Un épurateur ;
- Une chaufferie ;
- Une torchère ;
- Un merlon bâché planté.

Conseil Municipal du 06 juillet 2020

La méthanisation permet de récupérer le gaz méthane des matières organiques.

Dans une cuve de 3000 m³ (le méthaniseur), dans un milieu anaérobie chauffé à 30°C, les matières organiques libèrent le gaz méthane. Après épuration, le gaz est évacué par une canalisation de Ø 160mm vers un réseau enterré. Le projet permettra une production annuelle équivalente à la consommation de 825 maisons individuelles (un peu plus que Louvigné de Bais) ou 44 bus urbains.

Tous les jours, les quantités de fumier et de CIVE, sont déposées dans la trémie d'alimentation et convoyés par une vis sans fin vers le broyeur avec le lisier pour en faire une « soupe ». Tous les jours, 30 tonnes de ce magma, sont envoyées vers le haut du méthaniseur, le digestat sort par gravité en fond de cuve vers une autre fosse, le méthaniseur peut stocker 12h de production de gaz.

5% du gaz produit est utilisé pour chauffer les parois du méthaniseur.

M. Gaël Maignan nous donne des arguments favorables à la méthanisation : moins 20% d'engrais chimique, 15% d'énergie positive, moins 7% de gaz à effet de serre(GES), diminution de 2000 tonnes de CO₂/an, moins d'odeur à l'épandage du digestat, pas de stockage de fumier fermenté dans les champs.

Questions :

- Y aura-t-il des odeurs ? Réponse, moins qu'aujourd'hui
- Y aura-t-il du bruit ? Réponse, oui à proximité (dans les 30 mètres)
- Est-ce que cela résous les problèmes d'épandages ? Réponse, non les périodes d'épandages sont les même que pour le lisier, mais avec moins d'odeur.
- Y aura-t-il des matières industrielles ? Réponse non, notre méthaniseur n'est pas adapté (il faut chauffer à 60°C pour la méthanisation industrielle).

Les intervenants quittent la salle du conseil.

Pour que la société mène à bien son projet, le conseil émet des **conditions** :

- **Plantation d'arbres sur les merlons autour de l'installation, plantation le long du chemin côté sud vers la RD95 ;**
- **Couverture de la cuve à digestat ;**
- **Respect du contrat de méthanisation agricole autonome ;**
- **Participation à l'entretien du chemin communal s'il se dégrade trop souvent.**

Le projet de méthanisation est mis au vote à bulletin secret. Résultat du scrutin :

18 participants et un pouvoir soit : 11 voix favorables

6 voix défavorables

2 abstentions

En conclusion, le conseil municipal rend un avis favorable, conditionné au strict respect des clauses ci-dessus.

Conseil Municipal du 06 juillet 2020

3. Cantine : tarifs 2020/2021

Tarif de la cantine municipale proposé par la commission cantine pour la rentrée. Il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2 ans.

3,85€ au lieu de 3,78€ le repas pour un enfant de la commune. Soit 9,80€ de plus/ an/ élève.

4,16€ au lieu de 4,08€ le repas pour un extérieur de la commune. Soit 11,20€ de plus /an/élève.

4,80€ pour les instituteurs et agents communaux, qui pourront déjeuner dans une salle plus conviviale et moins bruyante.

Le prix de vente des repas ne couvre pas le coût réel du service. La commune prend en charge le différentiel.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

4. Discussion sur la modification des horaires de l'agence postale

Aujourd'hui, l'agence postale est ouverte le lundi après-midi et le matin, pour les 5 autres jours : soit 6x3h= 18h

Une nouvelle organisation des horaires est proposée, avec une fermeture de l'agence comme pour la mairie, 1 samedi sur 2.

Proposition d'heures d'ouverture

	Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Début	15 : 15	9 : 00	9 : 00	9 : 00	9 : 00	9 : 00
Fin	18 : 45	12 : 20	12 : 20	12 : 20	12 : 20	12 : 00
Heures journalières	3.50	3.33	3.33	3.33	3.33	3.00
Total pour la semaine 1						19.82

	Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Début	15 : 15	9 : 00	9 : 00	9 : 00	9 : 00	
Fin	18 : 45	12 : 30	12 : 30	12 : 30	12 : 30	
Heures journalières	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	
Total pour la semaine 2						17.50
TOTAL pour la semaine 1+2						37.32

Remarque les horaires de fin de matinée qui sont différents pourraient perturber les clients.

Conseil Municipal du 06 juillet 2020

Un élu propose de présenter d'autres horaires : 9h30 - 13h pour le mardi, mercredi, jeudi et vendredi, et 9h30 - 12h pour le samedi. Soit, semaine de 6 jours 20h et semaine de 5 jours 17,5h Ces horaires seront présentés à l'agent concerné.

Peut-on faire une période d'essai ? 17 conseillers sont favorables et 2 abstentions.

5. Tarifs commerces ambulants

Quelques commerçants viennent sur la commune, pizza le lundi après-midi, galette le jeudi matin. Ces derniers payent un droit annuel (110€ en 2019). Il est demandé au conseil de revaloriser ou non ce tarif pour 2020.

Tous les conseillers ont votés le maintien des tarifs pour la période septembre 2020 à septembre 2021.

6. Tarif salle de musique

Décision collective de maintenir le loyer annuel de 310€ pour l'année 2020/2021 avec une remise de 50€ sur la période COVID 19.

7. Création d'un poste de coordonnateur et de 4 agents recenseurs

Pour faire le recensement des habitants de Louvigné de Bais nous avons besoins de faire une création de postes : un coordonnateur et 4 agents recenseurs. Le recrutement est prévu en septembre/ octobre 2020.

Pour info en 2016 l'agent recevait : 1€ par feuille de logement (2 maxi)

1€ par feuille individuelle (5 maxi)

150€ pour la formation et le carburant du véhicule

400€ d'indemnité furent attribués au coordonnateur.

8. Projet de vente du cabinet médical

Mme GAVAZ, qui habite à Vitré, est actuellement dentiste à Rennes. Elle est intéressée pour venir s'installer à Louvigné de Bais. Avec M. CHOIMET, elle a visité la cellule prévue au pôle médicale (30 m²) mais elle l'estime trop petite. Par contre, notre maison médicale, chemin des Diligences, lui convient.

Elle souhaite acheter et agencer son cabinet à son compte. Elle attend une réponse de sa banque

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à proposer le cabinet médical à la vente.

9. Manoir 3 : achat de terrain

Il est proposé au conseil d'acheter une parcelle restant à l'EURL JBI (lotissement Bas Vallons) de 1363m², au prix de 0,50€ le m², pour faire un transfert de zone humide. Ce transfert permettrait de vendre un lot supplémentaire dans le futur lotissement.

10. Régime indemnitaire

Un agent prend des responsabilités aux pôles Enfance-Jeunesse (16 agents) :

-Gérer l'animation, piloter, suivre et contrôler les activités du service, réguler les dysfonctionnements et les conflits, réaliser les entretiens professionnels annuels.

Conseil Municipal du 06 juillet 2020

Révision de son Indemnité d'Administration et de Technicité, cette prime sera remplacée par l'IFSE.

Le conseil accepte la régularisation de ses indemnités.

11. Commerce ambulant

La cantine de François, restaurateur à Châteaubourg, a demandé la possibilité de faire venir un Food-truck le jeudi de 17h à 21h, place Beau Soleil. La plupart des conseillers (3 pour) refusent cette offre car concurrente de nos commerces locaux.

M. PIGEON propose que cette demande soit reprise en commission commerce.